

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. ANNEXES

5.5. Périmètre à l'intérieur duquel s'applique
le droit de préemption urbaine

RESOLU DU JURA
03 DEC. 2012
Loi du 2 Mars 1982

P l a n n ° 5.5

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Approuvé par délibération du Conseil Municipal :
30 mai 2011

Approuvé par délibération du Conseil Municipal :
12 novembre 2012

INITIATIVE Aménagement et Développement
Région de Lons-le-Saunier - 25000 LONS
10, rue de la République - 25000 LONS
Tél : 03 84 50 00 00 - Fax : 03 84 50 00 01
www.lons-le-saunier.com



Initiative

0 m 50 m 100 m 150 m 200 m

TOUTES LES ZONES "U" ET "AU" SONT SOUMISES
AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U.)
Délibération du Conseil Municipal en date du : 12. 11. 2012

LEGENDE:
Périmètre à l'intérieur duquel s'applique
le droit de préemption urbain défini par les
articles L. 2111 et suivants du Code de l'Urbanisme.

